

Programme AVOT OUBANIM

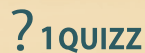
Parachat 'Houkat

Le moment hebdomadaire de partage, d'élévation et de joie des parents avec leurs enfants



1 HEURE

1 heure d'étude Parents -
Enfants pédagogique et ludique



1 QUIZZ

1 Quizz hebdomadaire
où les gagnants sont publiés



1 SOIRÉE

Une soirée organisée chaque mois dans une
communauté avec des cadeaux à gagner



1 TIRAGE AU SORT

1 tirage au sort par mois pour
gagner des super cadeaux

Pour faciliter la lecture

- ? précède la question
- La réponse est sur fond de couleur
- 🔍 les indices précédés d'une bulle
- 📖 Les remarques et commentaires sont en retrait

Ainsi, le parent pourra directement visualiser les questions, les points essentiels à traiter, et les parties qu'il souhaitera développer avec l'enfant.

PARACHA

Ce Passouk raconte qu'après avoir vérifié que la vache rousse n'avait aucun défaut, on lui faisait la Ché'hita.

Le Targoum Yonathan ben Ouziel dit qu'ensuite, on vérifiait à l'intérieur si cette vache ne correspondait pas à l'un des dix-huit cas où un animal est Tarèf (non-Cachère).

Pour les étudiants en Torah, ce commentaire est très étonnant. Car ceux qui ont étudié le traité 'Houlin savent qu'à la page 11, on explique qu'on ne vérifiait pas l'intérieur de la vache rousse, parce qu'elle était entièrement brûlée. Et on se basait sur le principe de "ROV" (selon lequel la majorité des vaches sont Cachères), puisqu'il était impossible de vérifier l'intérieur de l'animal.

L'auteur du Séfer Mayana Chel Torah dit au nom de son maître, Rav Michaël Cohen, que l'explication du Targoum Yonathan ben Ouziel que nous avons rapportée concerne la vache rousse qui a été faite dans le désert, lorsque les Bné Israël étaient entourés des nuées de gloire.

Chapitre 19, verset 3

Suite en page 2



PARACHA SUITE

C'est avec ces dernières qu'on vérifiait l'intérieur de l'animal (car elles étaient comme une radiographie ou un scanner qui permet de voir l'intérieur d'un corps, et même les endroits les plus obscurs).

Par contre, par la suite, lorsqu'il n'y avait plus les nuées de gloire, on n'avait plus la possibilité de vérifier l'intérieur de la bête. On se basait donc sur le principe qui dit que **la plupart des vaches sont Cachères**.

Choul'han 'Aroukh, chapitre 110, Halakha 7

HALAKHA



Le Choul'han 'Aroukh dit qu'on ne dit Téfilat Hadérèkh qu'après avoir commencé la route.

Le Michna Beroura explique qu'on ne peut pas dire Téfilat Hadérèkh chez soi, ou lorsqu'on est encore à l'intérieur de la ville où on habite, même si on a tout préparé pour en sortir. Car tant qu'on y est, on risque de changer d'avis. **De décider, finalement, de ne pas voyager maintenant.** Et d'entraîner, par conséquent, que la Brakha qu'on a faite en disant Téfilat Hadérèkh ait été dite **Lévatala** (en vain).

Le Michna Beroura cite l'opinion du Taz qui permet de dire Téfilat Hadérèkh tant qu'on est encore dans la ville, si notre intention de voyager ensuite est ferme et définitive, et qu'on a tout préparé pour cela ; car il n'y a alors aucune raison de changer d'avis.

Il cite ensuite les décisionnaires qui ne sont pas d'accord avec le Taz, et qui disent qu'il faut a priori faire comme ce que le Choul'han 'Aroukh a dit : attendre d'être sorti

de la ville pour faire Téfilat Hadérèkh.

Ils reconnaissent cependant qu'a posteriori, si on a dû dire Téfilat Hadérèkh lorsqu'on était encore dans la ville (parce que, par exemple, on préfère la dire chez soi dans un livre de prière), on peut s'appuyer sur l'opinion du Taz qui permet de dire Téfilat Hadérèkh lorsqu'on est encore dans la ville.

Le Michna Beroura dit que l'exigence d'attendre de sortir de la ville pour faire Téfilat Hadérèkh ne concerne que le **début du voyage**. Mais si on a déjà commencé à voyager et qu'on fait une halte (dans un hôtel pour y passer la nuit, par exemple), on pourra, avant de reprendre la route, **dire la Téfilat Hadérèkh dans la ville où on se trouve**, puisqu'il n'y a alors plus de risque qu'on renonce à voyager.



Pirké Avot, chapitre 5, Michna 22

MICHNA

Dans cette Michna, Ben Bag Bag dit qu'on peut indéfiniment "remuer la Torah", "la retourner dans tous les sens", **la lire et la relire**. Car **tout se trouve en elle : toutes les sagesse, toutes les merveilles du monde**. Et plus on l'étudie, plus on y découvre des **enseignements merveilleux**.

À ce sujet, on raconte que le Gaon Rav Baroukh Ta'am a consulté tous les livres de Torah possibles et imaginables. Ils les a non seulement tous lus, mais aussi tous commentés ! Y compris le livre Tséna Ouréna, que la plupart des Talmidé 'Hakhamim ne consultent pas, car il est assez simple, et destiné aux femmes.

Lorsqu'on lui a demandé pourquoi il a consulté ce livre, il a répondu qu'une fois, il a entendu sa femme y lire (dans le passage de Parachat Chémot qui raconte que Tsipora, la femme de Moché Rabbénou, a pris une pierre pour faire la Brit-Mila de son second fils Eliézer, que Moché Rabbénou n'avait pas encore circoncis) qu'un Midrach explique qu'à l'époque, on faisait la Brit-Mila avec une pierre, mais que maintenant, on fait la Brit-Mila avec une lame en fer.

Le Midrach explique ce changement en racontant que lorsque David a combattu le géant Goliath, il a voulu lui

lancer des pierres sur le front, pour le faire tomber. Mais Goliath avait un casque en fer...

Pourtant, David a lancé les pierres, qui ont traversé le casque de Goliath, et Goliath est tombé. Car l'ange qui veille sur les pierres s'est adressé à celui qui veille sur le fer, et lui a dit : "Laisse passer la pierre à travers le casque de fer de Goliath, pour permettre à David de vaincre ce dernier. Et en échange de cela, je m'engage à ce que les Juifs fassent la Brit-Mila avec du fer, et pas de la pierre."

Lorsque le Rav Baroukh Ta'am a entendu sa femme lire cette explication, il en a été très étonné, car il ne l'avait jamais entendue ! Il s'est donc dépêché de la chercher dans le Midrach, l'a effectivement trouvée et s'est donc rendu compte que **même un livre de Torah simple pouvait contenir de formidables explications**.

Il l'a donc étudié, puis commenté.

Michlé, chapitre 20, verset 13

KÉTOUVIM
HAGIOGRAPHES

Dans ce Passouk, le roi Chlomo déclare : "N'aime pas le sommeil, de peur que tu t'appauvrisse. Ouvre tes yeux, et rassasie-toi de pain."

Le roi Chlomo connaît les **dégâts que peut provoquer un sommeil prolongé**. Car non seulement, pendant ce sommeil, on ne fait pas d'activité ; mais on interrompt aussi ce qu'on a commencé. Et on entame ainsi des dizaines de projets sans les terminer. Car l'amour du sommeil entraîne à ne pas aller jusqu'au bout de ces projets.

Par contre, en "ouvrant les yeux", en luttant contre le sommeil, on peut aller jusqu'au bout de nos projets, avoir un bénéfice de ce qu'on entreprend ; manger tranquillement notre pain, et être rassasié.

Le Malbim remarque que le Passouk ne dit pas "Péta'h 'Énékha (ouvre tes yeux)" mais "Péka'h 'Énékha (**sois intelligent avec tes yeux**)".

Il ne nous dit donc pas, simplement, d'ouvrir nos yeux physiques. Il nous dit aussi **d'ouvrir nos yeux spirituels**. De ne pas se contenter d'avoir les yeux ouverts, et de voir le monde matériel. D'être intelligent, et de voir au-delà des

apparences. De voir la spiritualité dans ce monde. De voir Hachem dans ce monde. C'est alors que l'on sera vraiment heureux ; car non seulement **notre corps sera rassasié, mais même notre âme**.

D'après cette explication, le début du Passouk ne désigne pas seulement le sommeil physique, mais même le sommeil spirituel. Celui d'une personne qui, bien qu'ayant physiquement les yeux ouverts, préfère "dormir", les fermer, lorsqu'il s'agit de voir les valeurs spirituelles.

Le roi Chlomo dit que cette personne finira sa vie dans la pauvreté. Pas forcément matérielle, mais spirituelle.

C'est pourquoi le Métsoudat David explique que lorsque le Passouk dit qu'à force de dormir, cette personne sera pauvre, il parle aussi de **pauvreté en Torah**.

Même lorsqu'on a accumulé des richesses matérielles, on peut être très pauvre intérieurement, spirituellement ; et donc très triste...



NÉVIIM PROPHÈTES



Dans la Parachat 'Houkat, il est raconté que **Si'hon et 'Og** ont, l'un après l'autre, déclaré la guerre au peuple juif. **Ils ont été vaincus**, et leurs territoires ont été conquis.

La Haftara de 'Houkat parle d'un homme qui s'appelait Guilad. Il avait une femme dont il a eu plusieurs enfants, et une seconde femme d'une autre tribu, dont il a eu Yifta'h.

À cette époque, **seuls les hommes et femmes d'une même tribu se mariaient entre eux**. Il était mal vu qu'un homme d'une tribu épouse une femme d'une autre tribu.

C'est pourquoi lorsque les enfants de Guilad ont grandi, ils ont fait remarquer à Yifta'h (dont la mère venait d'une autre tribu) qu'il était étranger à la tribu. Ils ont prétendu qu'il ne pourrait pas hériter avec eux de la fortune de leur père. Et ils l'ont renvoyé.

Yifta'h s'est installé dans le territoire d'un homme appelé Tov. Et, petit à petit, une troupe d'hommes peu recommandables s'est regroupée autour de Yifta'h (qui est devenu, en quelques sorte, un chef de bande redouté).

À cette époque, le roi de Amon est venu déclarer la guerre au peuple juif pour récupérer les territoires de Si'hon et 'Og.

Constatant qu'Amon avait le dessus sur le peuple juif, les anciens de la ville de Guilad sont allés chercher Yifta'h, lui ont demandé de devenir leur général d'armée, et de mener la guerre contre Amon.

Yifta'h était étonné, car ces anciens avaient soutenu ses frères lorsqu'ils l'avaient chassé de chez eux. Il leur a demandé : "Pourquoi venez-vous me chercher après

m'avoir renvoyé ?"

Les anciens lui ont répondu : "C'est pour ça que nous sommes venus te chercher. Viens avec nous, faire la guerre contre Amon, et nous te nommerons chef."

? Rav Bergman demande : "Que veut dire : 'C'est pour ça que nous sommes venus te chercher' ?"

Les enfants de Guilad voulaient dire : "Nous savons que nous avons eu tort de nous comporter ainsi avec toi. C'est pourquoi nous sommes venus te chercher. Car **si tu as la force de nous pardonner, Hachem aussi nous pardonnera de l'avoir abandonné.**"

Yifta'h a accepté de leur pardonner. Il s'est joint aux anciens de Guilad.

Puis un Passouk dit : "Yifta'h a parlé toutes ses paroles devant Hachem dans la ville de Mitspa".

? De quelles paroles s'agissait-il ?

De celles dont Rav Bergman a parlé. Yifta'h a dit à Hachem : "**Je leur pardonne. Tu dois donc leur pardonner.**"

Et effectivement, le texte nous raconte qu'**Hachem a mis Son souffle divin sur Yifta'h**. Celui-ci a envoyé une lettre au roi de Amon en lui conseillant de mettre fin à la guerre, mais le roi de Amon a refusé. Yifta'h s'est donc lancé dans la guerre. Et, **grâce à l'esprit divin qui planait sur lui, il a totalement écrasé le roi de Amon.**

La Haftara se termine en disant que Yifta'h a conquis une vingtaine de villes, et les Bné Amon se sont totalement soumis à Israël.



HISTOIRE

Celui qui deviendra plus tard le célèbre **Tsadik de Jérusalem, Rav Arié Lévine** était, depuis son jeune âge, un étudiant en Torah très brillant.

À l'âge de 16 ans, il faisait partie des **meilleurs élèves de la Yéchiva de Sloutsk**.

Il connaissait par cœur tout le traité de Nachim, avec la Guemara, le Rachi et le Tossefot.

Puis il est allé à la Yéchiva de Loutsk, dirigée par le Gaon Rabbi Baroukh Ber de Kaménits.

Celui-ci l'a tout de suite repéré. Il a vu en lui un assemblage parfait de connaissances en Torah et de bon caractère. Il

est allé jusqu'à lui proposer d'étudier en tête-à-tête avec lui. C'était un privilège extraordinaire, et cela a étonné tous les autres élèves.

Après un an d'étude avec le directeur de la Yéchiva, le jeune Arié Lévine a exprimé son désir de quitter cette Yéchiva pour rejoindre celle de Volozhin.

Rav Baroukh Ber a été très choqué de cette demande, et n'a pas caché son mécontentement. Le jeune Arié Lévine est quand même parti et, quelques années plus tard, il a raconté : "J'ai senti que le mécontentement de mon Rav a eu des

conséquences sur ma vie, puisque j'ai alors vécu des événements difficiles. Mais je ne pouvais pas faire autrement que de m'en aller."

Lorsqu'on lui a demandé pourquoi, il a répondu : "L'homme qui m'hébergeait avait repéré mon niveau intellectuel. Et chaque jour, il insistait pour que j'étudie les matières scientifiques, pour devenir ensuite un grand professeur. J'ai donc eu peur de céder finalement à cette pression. C'est pourquoi je suis parti."

Et lorsqu'on lui a demandé pourquoi il n'a pas raconté cela à son Rav, sa réponse a été extraordinaire : "Si je le lui avais raconté, il aurait retourné sa colère contre mon hôte, et pas contre moi.

Et ce serait lui, et pas moi, qui aurait souffert de ce que j'ai traversé.

Comment aurais-je pu lui faire cela, alors que, pendant une année, il m'a logé et nourri ? J'ai donc préféré ne pas en parler, et dire simplement que je quittais la Yéchiva. Car **je voulais absolument ne pas être ingrat.**"

CHMIRAT HALACHONE
en histoire

Le Or'hot Tsadikim nous enseigne : "La haine nous pousse à parler négativement même des actions positives d'autrui." (Or'hot Tsadikim, sixième porte)

LE CAS DE LA SEMAINE

Réouven tient des propos dénigrants sur Gad en sa présence, auprès de Chimon. Gad sourit et garde le silence.



QUESTION

Chimon peut-il accorder de l'importance aux paroles de Réouven ?



Réponse

Chimon n'a pas le droit de croire les propos dénigrants tenus par Réouven sur Gad, en sa présence. Le fait que Gad garde le silence et ne nie pas les faits qui lui sont reprochés ne retire rien à l'interdiction de croire du Lachone Hara'.



Question

Manu devait faire réparer sa voiture et trouva un garagiste qui était prêt à lui faire la réparation pour bien moins cher que le prix du marché.

Son ami Ouriel lui dit qu'il connaît ce garagiste et que la majorité de sa marchandise est volée, c'est pourquoi il est si peu cher. Ouriel continue et lui dit que, d'après ça, il n'a pas le droit d'acheter chez lui, car il est interdit



d'acheter d'un voleur pour ne pas l'encourager à voler (Baba Kama 118b, Choul'han 'Aroukh chap.369, § 1).

Ce à quoi Manu répondit que notre cas n'est sûrement pas concerné par l'interdiction, puisque, de toute façon, le garagiste a beaucoup de clients et la marchandise sera de toute façon vendue, il ne favorise donc pas le voleur.

GUEMARA



Qu'en penses-tu ?



- Choul'han 'Aroukh chap.369, § 1.
- 'Avoda Zara 6b.
- Responsa Ktav Sofer Yoré Déa chap. 83 (début de la réponse).
- 'Hazon Ich Démay chap.14 § 17.

RÉPONSE

La Guémara dans 'Avoda Zara (6b) nous enseigne que l'interdiction de " Lifné 'Ivèr ", c'est-à-dire d'aider autrui à pécher, n'est en vigueur que dans un cas où la personne ne pouvait pas transgresser l'interdit sans l'aide de son prochain.

Par contre, dans un cas où il pouvait de toute façon le faire et l'autre a décidé de lui faciliter la tâche, il ne transgresse pas cet interdit. Il semblerait donc qu'il soit permis d'acheter de ce garagiste, car il peut de toute façon vendre à n'importe qui.

Mais le 'Hazon Ich (au nom du Michné Lamélèkh) précise que ceci n'est vrai que dans un cas où celui qui aide à faire le péché n'est pas concerné par l'interdiction. Par contre, dans un cas où, pour lui aussi, c'est interdit de le faire, il lui sera interdit d'aider quelqu'un d'autre à le faire, même s'il pouvait le faire sans lui.

C'est pourquoi, dans notre cas, puisque Manu n'a pas le droit de voler, il n'aura pas le droit d'acheter chez lui. Par contre, le Ktav Sofer et le Pné Moché pensent que cette différence n'existe pas et que, même dans ce cas, l'interdiction ne sera pas en vigueur.

Sous la direction spirituelle du Rav Eliahou Uzan

Responsable de la publication : David Choukroun

Rédaction : Rav Eliahou Uzan, Rav El'hanan Moché Smietanski, Alexandre Roseblum | Retranscription : Léa Marciano



Vous souhaitez dédicacer un numéro de Avot Oubanim : 04 86 11 93 97

Pour tous renseignements : ☎ 01 77 50 22 31 📞 +972 54 679 75 77 ✉ avotoubanim@torah-box.com